

Le FCPE Agrica Epargne Obligataire est un fonds dont l'actif sera investi dans des supports relevant des marchés obligataire et monétaire. Il a pour objectif de surperformer, sur son horizon de placement de 2 ans minimum et après prise en compte des frais courants, son indice composite de référence (depuis le 01/12/2023, cet indice est composé de : 65% Bloomberg Eur Agg Treas. TR + 35% €STR).

Agrica Epargne Obligataire est un fonds de partage et reverse 5% de ses frais de gestion à une organisation tournée vers la santé : Siel Bleu

L'Equipe de Gestion

Yann CARRE Responsable Multigestion
Alexis BOUNIF Gérant Multigestion
Mousbahou TAHIR Assistant Gérant

Profil de Risque SRI *



* Indicateur de risque (SRI) :

L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Principales caractéristiques

Valeur liquidative (Part A)	34,08
Actif net portefeuille (EUR)	13 096 136,56

Date de création 14 mai 2013

Forme juridique Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF 990000109419

Devise EUR

Durée de placement recommandée 2 ans minimum

Périodicité Hebdomadaire

Frais de gestion maximum 0,40%

Frais de gestion indirects maximum 0,85%

Ratios de risques et d'exposition (1 an)

Volatilité	2,97%
Volatilité indice	3,14%
Tracking error	0,75%
Alpha de Jensen	-0,01%
Ratio de Sharpe	0,67
Ratio d'information	-0,26
Sensibilité	4,59

Performances nettes de frais 24/06/2025 (source: AGRICA Epargne)

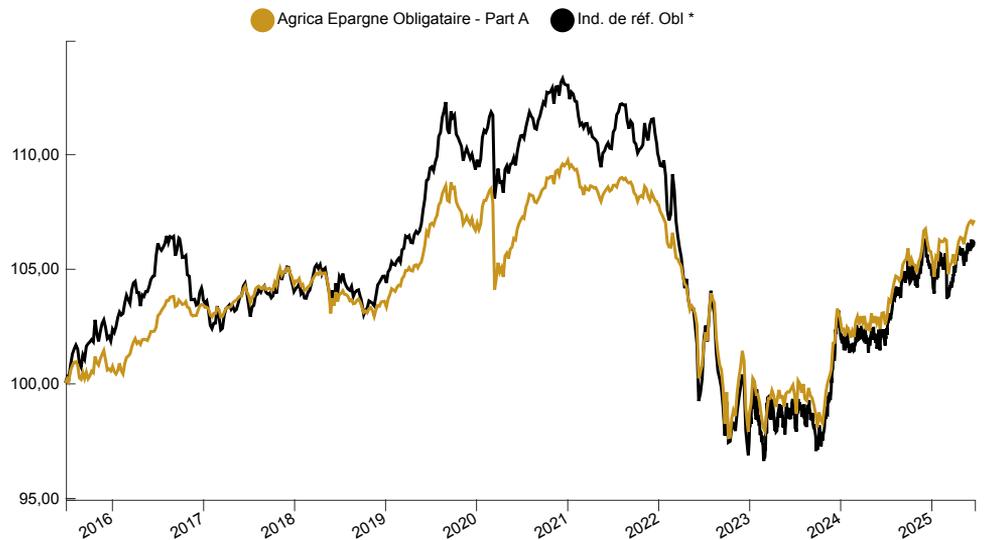
Performances	1 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans
Part A	0,26%	1,29%	3,91%	6,26%	-0,02%
Ind. de réf. *	0,20%	0,90%	3,66%	5,87%	-4,23%
Écart	0,06%	0,39%	0,25%	0,38%	4,21%

Historique des performances annuelles nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	2024	2023	2022	2021	2020
Part A	2,67%	5,21%	-9,20%	-1,64%	2,76%
Ind. de réf. *	2,57%	5,85%	-11,99%	-2,45%	3,05%

Disclaimer : Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds (en base 100; source AGRICA Epargne)



* Historique des Indices de Référence Obligataire :

Jusqu'au 02/01/2022, l'indicateur de référence : 65% de l'indice Euro MTS Global coupons réinvestis + 35% de l'Eonia
A partir du 02/01/2022, l'indicateur de référence : 65% de l'indice Euro MTS Global coupons réinvestis + 35% de l'€STR

* A compter du 01/12/2023, l'indicateur de référence : 65% de l'indice Bloomberg Eur Agg Treas. Tr + 35% de l'€STR

Commentaire de gestion

Les marchés

Après une légère consolidation observée en juin, les marchés européens ont terminé le premier semestre sur une note très favorable. L'indice MSCI EMU a reculé de -0.7% sur le mois, mais affiche une performance solide de +12.9% depuis le début de l'année. Cette progression notable s'explique par une combinaison de facteurs positifs : un regain d'intérêt des investisseurs internationaux pour la zone euro, des valorisations attractives, un soutien budgétaire exceptionnel en Allemagne, ainsi que des résultats d'entreprises globalement solides.

Outre-Atlantique, les indices S&P 500 (+5.9%) et Nasdaq (+6.2%) ont enregistré des gains plus modérés sur le semestre, freinés par les incertitudes politiques persistantes aux États-Unis. Ces tensions se sont également traduites par une nette dépréciation du dollar américain, notamment face à l'euro dont le taux de change est passé de 1.03 à 1.18 durant le premier semestre.

Du côté des matières premières, le pétrole a connu une forte volatilité du fait des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Si les prix ont initialement bondi en réaction aux menaces pesant sur l'approvisionnement via le détroit d'Ormuz, la désescalade rapide du conflit entre Israël et l'Iran, baptisé « guerre des 12 jours », a permis un net repli en fin de mois, limitant la hausse à +5.8 %.

Sur les marchés obligataires, les taux souverains européens ont enregistré une légère tension au cours du mois, avec une hausse d'une dizaine de points de base, portant le rendement du Bund allemand à 2.6 % et celui de l'OAT française à 3.3%. À l'inverse, le rendement du Treasury américain s'est détendu d'une vingtaine de points de base, pour s'établir à 4.2 %.

Depuis le début de l'année, l'indice des obligations souveraines européennes affiche une performance de +0.5%.

Enfin sur le plan monétaire, le reflux de l'inflation en Zone Euro a permis à la BCE de réaliser une quatrième baisse consécutive de ses taux directeurs, portant son taux de dépôt à 2%.

Aux États-Unis en revanche, les incertitudes politique et commerciale perdurant, la Fed a choisi de maintenir inchangée sa fourchette de taux directeurs (4.25%/4.50%) à l'issue de sa réunion de juin.

Alors que la trêve commerciale de 90 jours arrivera à son terme le 9 juillet, l'incertitude demeure quant à la concrétisation ou la renégociation des mesures initialement prévues.

Dans ce contexte, les prochaines semaines seront décisives pour la stabilité des marchés mondiaux, les investisseurs restant attentifs à l'orientation que prendra la politique commerciale américaine.

Les opérations

Tout au long du mois, nous avons progressivement réduit l'exposition aux obligations convertibles, qui est ainsi passée de 8.8% à 3.3%. En contrepartie nous avons renforcé l'exposition aux fonds de performance absolue.

Le positionnement du FCPE

L'exposition aux marchés obligataires est inférieure à l'indice de référence (59% contre 65%) tandis que la poche la moins risquée est surpondérée (40% contre 35%).

La poche obligataire est majoritairement investie en obligations souveraines (81.5%), des obligations d'entreprises (12.5%) et des obligations convertibles (5.5%) complètent cette allocation. La sensibilité taux est inférieure à l'indice de référence.

La poche la moins risquée est composée de fonds de performance absolue (63%), de fonds d'obligations d'entreprises court terme (8%) ainsi que de fonds monétaires (29%).

Les performances

Sur la période s'étendant du 27 mai au 24 juin, le FCPE réalise une performance de +0.26% contre +0.20% pour son indice de référence.

La poche obligataire sous-performe tandis que la poche la moins risquée surperforme.

Au sein de la poche obligataire, les principaux contributeurs à la performance relative sont les fonds d'obligations d'entreprises à l'instar de Amundi Euro Corporate Bond Climate (+0.7%) et M&G European Credit (+0.4%).

Les fonds d'obligations convertibles contribuent négativement. Groupama Europe Convertibles et Covéa Obligations Convertibles réalisent des performances respectives de -0.45% et -0.2%.

Au sein de la poche la moins risquée, le principal contributeur à la performance relative est Lazard Credit Opportunities (+1.55%).

Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)

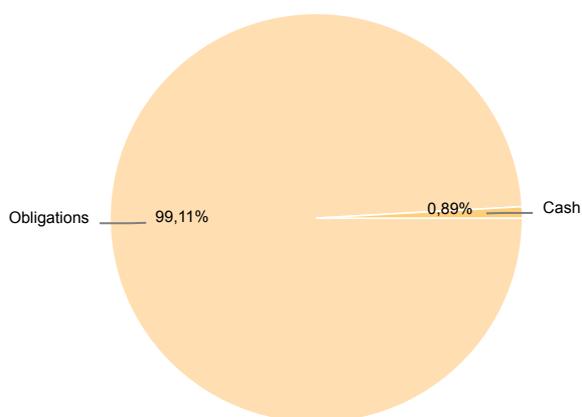
Nombre de lignes

14

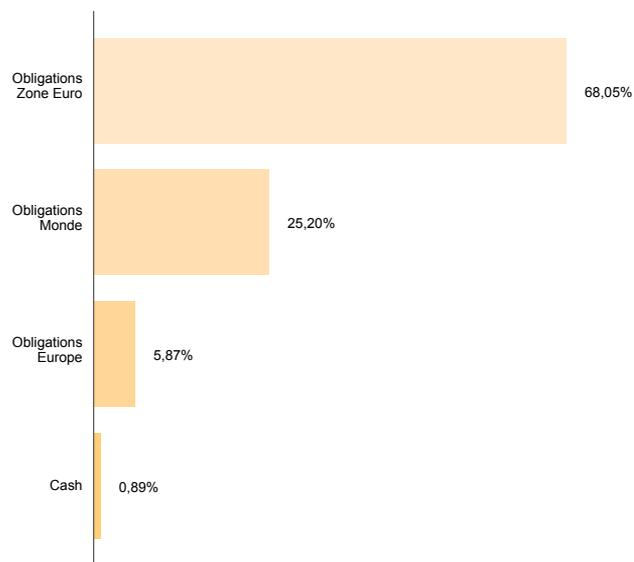
10 Principales lignes (poids en % de l'AN)

ASTRIA-CD	Obligations Zone Euro	19,75
AMUNDI EURO GOVERN BOND-IE C	Obligations Zone Euro	12,17
SIENNA MONETAIRE-I	Obligations Zone Euro	11,74
VANGUARD-EUR GV BND IDX-EURA	Obligations Zone Euro	10,96
DNCA INVEST ALPHA BD I	Obligations Monde	10,59
LAZARD CREDIT OPP I-PVC EUR	Obligations Monde	7,33
CANDRIAM BD. CDT. OPPORT.	Obligations Monde	7,27
OSTRM SRI EU SOVRGN BONDS-IC	Obligations Zone Euro	5,36
ESIF-M&G EU CRD INV-A EUR A	Obligations Europe	3,90
AMD RE IN-EU COR BD CL-I C	Obligations Zone Euro	3,58

Allocation d'actifs



Repartition géographique





AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 24/06/2025.